



Négociations sur un Accord de Libre Échange Complet et Approfondi entre l'Union européenne et la Tunisie

La proposition de l'UE sur les petites et moyennes entreprises (PME)

FICHE EXPLICATIVE

juillet 2018

Le présent document a pour objectif de présenter les grandes lignes de la proposition de l'Union européenne pour un chapitre relatif aux PME dans l'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) envisagé entre l'Union européenne (UE) et la Tunisie. Le texte de la proposition de l'UE a été présenté à la Tunisie en janvier 2017 et est désormais disponible sur le [site web de la Commission européenne](#).

Pourquoi un tel chapitre?

Les PME constituent l'épine dorsale des économies européennes et tunisiennes. L'UE et la Tunisie attachent une grande importance au soutien des PME afin de promouvoir la croissance et l'emploi.

Les PME représentent plus de 99 % de l'ensemble des entreprises de l'UE (plus de 22 millions de PME) et de la Tunisie (plus de 0.6 million de PME). En Tunisie, les PME emploient 59 % de la main-d'œuvre totale. Les PME de l'UE représentent quant à elles 67 % des emplois du secteur privé et génèrent 57,9 % de la valeur ajoutée de l'économie marchande non financière. Plus de 620,000 PME de l'UE exportent en dehors de l'Union européenne et elles représentent plus de 78 % de l'ensemble des exportateurs de l'Union et comptent pour 32 % de la valeur des exportations de l'UE.

La proposition européenne de l'accord de libre-échange UE-Tunisie viserait à rendre les échanges plus faciles entre les pays partenaires et ouvre de nouvelles perspectives commerciales.

L'objectif est de permettre aux PME, qui disposent de moins de ressources et qui échangent des volumes moins élevés que les grandes entreprises, de tirer particulièrement profit de cet accord. Les dispositions prévues dans différents chapitres de l'accord viseront de simplifier le commerce des biens et des services et de réduire les coûts unitaires liés aux exportations. L'accord aurait pour objectifs de permettre ainsi à un plus grand nombre de PME de faire des affaires sur les deux marchés. Les principaux avantages de cet accord seront de réduire la lourdeur des procédures douanières tout en simplifiant les règles d'origine, les exigences de conformité avec les règlements techniques, la protection de la propriété intellectuelle, etc.

En outre, la proposition du chapitre consacré aux PME permettrait un meilleur accès des PME des deux parties aux informations utiles leur permettant de développer une présence commerciale sur le marché de l'autre partie, d'accroître leur participation dans les chaînes d'approvisionnement, les marchés publics et les activités liées au commerce électronique.

Dès lors, les petites entreprises pourraient parvenir à stimuler l'activité économique, à créer davantage d'emplois et à contribuer à une plus grande intégration des économies européenne et tunisienne.

Objectifs de la négociation

La proposition de l'UE pour le chapitre consacré aux PME a pour objectifs de:

- Fournir, de manière aisément accessible, des informations sur l'accès au marché des deux parties.
- Aider les PME à tirer pleinement profit de l'accord commercial par le biais d'un cadre institutionnel adéquat qui pourrait interagir avec les entités responsables des autres chapitres de l'accord.
- Accroître à travers l'amélioration de l'accès des PME aux informations leur compétitivité et partant le nombre de PME actives sur le marché de l'autre partie et développer leurs volumes d'échanges.